



Conseil Municipal du 25 mars 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/11

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 14
votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice
JACQUET, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina
Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Jean DECROIX, Christian TETARD, Laurent
FOHRER, Julia NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Bernadette VOOGSGERD,
Laurence GUERNE par Claudine THIRANOS
Philippe BUIRON par Grégory BENOIT
Philippe BARBIER par Christian TETARD
Patrice GOSNET par Laurent FOHRER

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Alaine HOUREZ

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux
de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes
à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des
soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de
tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre
qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

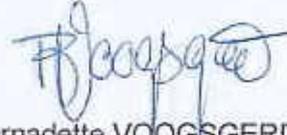
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,


Le Maire,
Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Bernadette VOOSSGERD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : ...03.04.2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : ...03.04.2025